

Compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruffieu, légalement convoqué en date du 04 octobre 2018 s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric PILLARD, Maire.

Présents : Éric PILLARD, Chantal FAUTH, Arlette MARCELAT, Corinne GONGUET, Martine VARENNE, Pierre BROUSSART, Alphonse GROBON, Marie-Dominique VIDAL lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absent : MIDOL Madeleine

Secrétaire de Séance : Marie-Dominique VIDAL

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2018
- 2 Démission de la 1^{ère} adjointe : élection d'un nouvel adjoint
- 3 Désignations des commissions municipales et délégués dans les organismes extérieurs
- 4 Transfert de l'excédent du budget forêt au budget principal
- 5 Commission de contrôle des listes électorales
- 6 Approbation de la CLECT 2018-2 – CCBS
- 7 Motion au sujet du transfert de compétence Eau-Assainissement
- 8 Motion au sujet de l'extension du périmètre de la communauté de communes
- 9 Questions diverses

ooOoo

1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2018

Mme GONGUET précise que l'atelier prend en charge les cours de dessins adultes depuis plusieurs années.

Approbation à l'unanimité

2 Démission de la 1^{ère} adjointe : élection d'un nouvel adjoint

Monsieur le Maire rappelle la démission de M. Yves JAY, acceptée par la Sous-Préfète en date du 27 août 2018, puis la démission de M. Christian SCALI en date du 13 septembre 2018.

La démission de Mme Madeleine MIDOL, 1^{ère} adjointe, n'a pas été validée par la Sous-Préfète parce que la commune ne peut pas rester sans adjoint.

Il faut dans un premier temps décider d'avoir 2 ou 3 adjoints, puis élire un adjoint qui aura le titre de 2^{ème} adjoint jusqu'à ce que la démission de Mme MIDOL soit acceptée. Ensuite ce deuxième adjoint passera 1^{er} adjoint.

Après un tour de table, les conseillers considèrent que la commune n'a besoin que de 2 adjoints tant que le conseil municipal rassemble 9 conseillers. Une fois la démission de Mme MIDOL acceptée, il n'y aura plus qu'un seul adjoint.

=> Vote unanime pour le nombre de 2 adjoints

Ensuite M. Le Maire demande qui veut se présenter comme adjoint. Il rappelle l'ordre du tableau, qui place en tête Mme GONGUET Corinne puis Mme VARENNE Martine. Mme GONGUET ne souhaite pas se présenter, Mme VARENNE dit oui, pourquoi pas.

M. BROUSSART annonce sa candidature.

=> Vote à bulletin secret : 3 voix pour Mme VARENNE Martine,
5 voix pour M. BROUSSART Pierre
Pierre BROUSSART est élu 2^{ème} adjoint au maire

3 Désignations des commissions municipales et délégués dans les organismes extérieurs

	Janvier 2018	Octobre 2018
Gestion du personnel	Eric PILLARD Madeleine MIDOL Chantal FAUTH Pierre BROUSSART	IDEM
Eau-assainissement	Eric PILLARD Christian SCALI Marie-Dominique VIDAL	Eric PILLARD Martine VARENNE Marie-Dominique VIDAL
Electricite-Travaux-Voirie	Eric PILLARD Christian SCALI Alphonse GROBON Pierre BROUSSART	IDEM
Parc locatif	Madeleine MIDOL M.Do VIDAL Corinne GONGUET Chantal FAUTH	IDEM
Social-scolaire	Martine VARENNE Corinne GONGUET - M.Do VIDAL Arlette MARCELAT Madeleine MIDOL	IDEM
Finances	Eric PILLARD - Madeleine MIDOL Yves JAY - Corinne GONGUET Chantal FAUTH Pierre BROUSSART	Eric PILLARD - Madeleine MIDOL Corinne GONGUET Chantal FAUTH Pierre BROUSSART Alphonse GROBON
Communication et culturel (petit Ruffiolan)	Yves JAY - Ch. SCALI M. Do VIDAL - Chantal FAUTH - Arlette MARCELAT Pierre BROUSSART	IDEM
Foret	Eric PILLARD - M. Do VIDAL Alphonse GROBON Arlette MARCELAT Pierre BROUSSART	IDEM
Urbanisme-Permis de construire	Eric PILLARD - Madeleine MIDOL Corinne GONGUET Arlette MARCELAT Pierre BROUSSART	IDEM
Appels d'offres	Eric PILLARD - Madeleine MIDOL Ch. SCALI - Yves JAY Corinne GONGUET	Eric PILLARD - Madeleine MIDOL Chantal FAUTH Corinne GONGUET
Fleurissement Avec les volontaires de la commune	Madeleine MIDOL Martine VARENNE Arlette MARCELAT Chantal FAUTH	
CCAS + 3 à 5 PERSONNES de la commune	Eric PILLARD - Madeleine MIDOL Yves JAY - Martine VARENNE M.Do VIDAL	Eric PILLARD Madeleine MIDOL Martine VARENNE M.Do VIDAL - Arlette MARCELAT
Ambroisie	Alphonse GROBON	Alphonse GROBON
Correspondant Defense	Yves JAY	Eric PILLARD
Commemorations	Yves JAY	Eric PILLARD

Quant aux délégués dans les organismes extérieurs, M. BROUSSART remplacera Mme MIDOL en tant que délégué auprès de la CCBS et Martine VARENNE remplace M. SCALI au Syndicat des Eaux du Valromey.

4 Transfert de l'excédent du budget forêt au budget principal

Le budget forêt était en 2017 excédentaire de 70 000€. Il est proposé de reverser 35 000€ au budget principal.

=> Vote pour à l'unanimité

5 Commission de contrôle des listes électorales

A partir du 1^{er} janvier 2019, il n'y aura plus de révision des listes électorales en fin d'année. Les listes seront modifiées tout au long de l'année, et fixée seulement 1 mois avant les élections, par une commission de contrôle, qui doit être composée d'un élu autre que le maire et les adjoints, dans l'ordre du tableau

=> Mme GONGUET Corinne est désignée par le Maire et accepte ce rôle.

=> Monsieur le Maire propose que Mme Christiane PESENTI, déjà membre de la commission électorale, continue à représenter l'administration.

6 Approbation de la CLECT 2018-2 – CCBS

La CCBS a pris de nouvelles compétences : logement social, maison de service public et GEMAPI. Pour les communes concernées cela modifie les attributions de compensation. Pour RUFFIEU cela ne change rien.

=> VOTE unanime pour approuver ce rapport.

7 Motion au sujet du transfert de compétence Eau-Assainissement

Mme FAUTH demande à récapituler les avantages et les inconvénients du transfert de compétence de l'eau et l'assainissement à la communauté de commune :

- cela ne coûterait pas plus cher à la commune, mais cela peut coûter beaucoup plus cher aux particuliers.

M. Broussart rappelle qu'il y a un gros travail à faire pour établir un schéma de distribution de l'eau sur l'ensemble de la communauté de communes, parce que de nombreuses communes, comme Ruffieu, n'ont pas encore établi ce schéma.

La motion qui va être votée ne pourra que repousser le transfert de compétence de 2020 à 2026.

=> Vote : 1 voix pour un transfert en 2020 (P. BROUSSART)

7 voix pour un transfert un 2026

8 Motion au sujet de l'extension du périmètre de la communauté de communes

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet de la communauté de communes de s'étendre pour rejoindre la communauté de communes de Chambéry. Il y a déjà un comité de pilotage pour envisager cette fusion.

Le Valromey est contre cette extension, mais une partie de la communauté de communes semble y être favorable.

Il ne faudrait pas qu'il y ait de scission du Valromey à cause de ça. Le Haut Valromey envisage déjà de rejoindre la communauté d'agglomérations d'Oyonnax.

=> Vote à l'unanimité contre l'extension du périmètre de la CCBS

9 Questions diverses

- choix du cantonnier

Monsieur le Maire rappelle que 3 candidatures ont été retenues, les membres du conseil ont rencontrés les postulants. Après en avoir débattu, le plus important apparaît être la compétence déneigement des candidats.

Il est envisagé un CDD de 6 mois pour faire ensuite le point à la sortie de l'hiver.
Dans cette optique, c'est Monsieur DELBEKE Maxime qui est retenu, pour commencer dès le lundi 15 octobre 2018.

- question de Mme Marcelat sur les déchets verts : Monsieur le Maire explique que seuls les agriculteurs ont le droit de brûler leurs déchets verts à condition d'être à plus de 200 mètres des habitations.

Il n'y a que le broyage qui soit autorisé.

Depuis le 15 juillet 2017 il est absolument interdit de faire des feux, c'est passible de 450€ d'amende.

- question du chemin d'accès au réservoir

M. BROUSSART est chargé depuis le mois de juin de trouver une solution amiable entre M. BAS et M. RODRIGUEZ pour délimiter le chemin d'accès. Monsieur le Maire lui demande s'il a pu faire avancer ce dossier. M. BROUSSART n'ayant pas réussi à joindre M. BAS, la situation n'a pas évolué.

Donc le Maire décide de contacter une géomètre pour établir un métré.

- Mme FAUTH demande si des devis complémentaires ont été établis pour les travaux envisagés dans l'Eglise et sur le toit de la mairie. Monsieur le maire explique que les entreprises BARBIER et DRIZET sont venus sur place en plus de l'entreprise CARRIER. Nous attendons leurs devis.

Un dossier de subvention doit être monté pour le toit de la mairie.

- Mme MARCELAT demande si les gérants du Relais St Didier payent bien leurs loyers. Tout va bien, il n'y a aucun retard de loyer

- M. BROUSSART demande pourquoi le compte-rendu du conseil municipal du 03 aout 2018 n'a pas été affiché. Il lui est répondu que le maire n'a pas validé le procès-verbal présenté par M. GROBON, et ce dernier n'a pas répondu aux demandes de modifications.

M. GROBON met en avant que la Sous-Préfète n'a rien trouvé à redire à son procès-verbal.

M. BROUSSART demande ce qu'il en est de la délibération. Il lui est répondu que l'absence d'affichage ne la rend pas exécutoire. Mais cette délibération (refus de fusion de la commune) n'appelle aucune action. Elle sera affichée au plus tôt afin de la rendre exécutoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h10.

